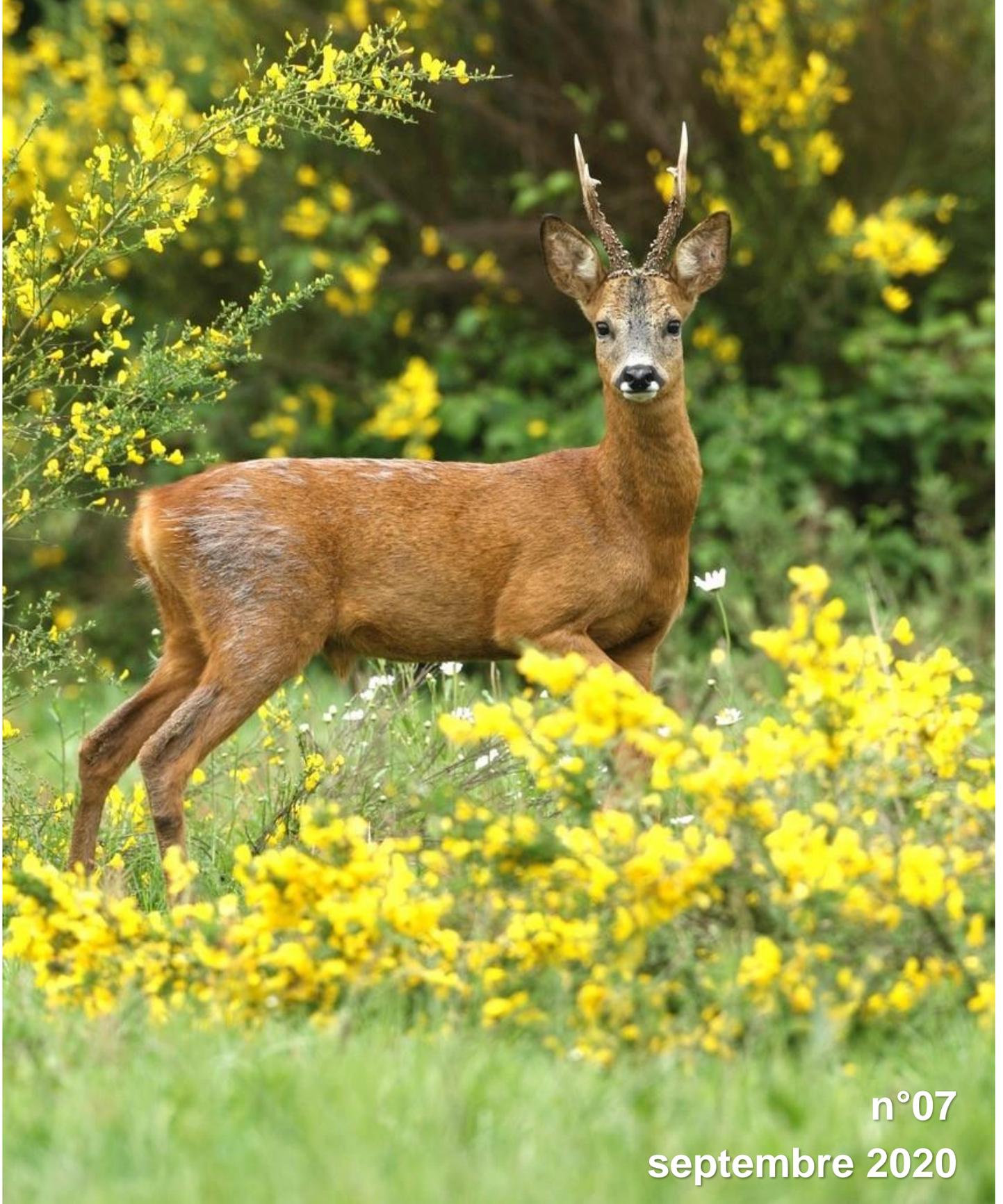




Lettre d'information



n°07

septembre 2020

Riffaut®

Armuriers de Père en Fils depuis 1896

Par la A28, sortie Orbec n°15,
nous sommes près de chez vous!



- 4 armuriers diplômés de l'École d'Armurerie de Liège à votre service
- Le spécialiste du Gros Gibier, Carabines et Optiques
- Plus de 500 armes en stock
- Fusils et carabines neuves à partir de 559 euros

Réglage à 50 mètres et tir dans le CynéTIR OFFERT
pour l'achat d'une arme rayée neuve.

Du mardi au vendredi
9h15 - 12h15 14h00 - 19h00

le samedi
9h15 - 12h15 14h00 - 18h00



www.riffaut.com



NOUVELLE
GENERATION **CynéTIR**
Le Simulateur de Tir à Balles Réelles
HD NUMERIQUE



Nouveaux films en HD Numérique

Actuellement
où l'on tire à balles
réelles avec sa carabine **le meilleur
entraînement**



Venez découvrir notre nouveau
Show-Room BLASER

Le plus grand choix d'armes Blaser du grand Ouest
avec plus de 30 modèles en Stock
Venez composer vous même votre Blaser R8
à partir de 2.950 Euros

Nous distribuons toutes les marques d'armes et optiques

contact@riffaut.com Tél. 02 31 32 80 25 Fax. 02 31 32 59 73

SOMMAIRE

VIE DE L'ASSOCIATION	6
BREVET GRAND GIBIER 2020	7
PERFECTIONNEMENT AU TIR	9
SORTIE AU DOMAINE DE BOIS LANDRY	10
EVOLUTION DU NOMBRE DE PRELEVEMENTS DANS LE DEPARTEMENT DE L'ORNE	11
ACTUALITES REGLEMENTAIRES	15
QUELLE ARME CHOISIR POUR LA BATTUE	17
GRANDE FAUNE	18
BOUTIQUE DE L'ADCGGO	19
ANNUAIRE	20



Association à but non lucratif
régie par la loi de 1901

Domiciliation :

FDC de l'Orne

La Briqueterie - RD 113
61310 SILLY-EN-GOUFFERN

Tél. : 02 33 67 99 39

E-mail :

adccggorne@orange.fr

Site internet :

www.ancgg.org/ad61

**Le contenu de cette
publication ne peut être
reproduit sans l'autorisation
de l'ADCGGO. Les opinions
émises n'engagent que leurs
auteurs.**

Comité de rédaction :

Matthieu COUSTY

Daniel BOUVE

Daniel DUBOIS

Jean VANHERLE

François HUREL

Rejoignez-nous sur Facebook !



MOT DU PRESIDENT

Nous avons vécu un printemps particulier. De nombreuses activités habituelles ont été perturbées ou reportées. Malgré tout, le virus est toujours là et nous allons vivre une saison de chasse collective où il faudra rester particulièrement vigilant. Comme ailleurs, le respect des gestes barrières pourra nous permettre de passer une bonne saison en limitant le risque de propagation du virus d'une équipe de chasse à une autre.

Les activités de l'association ont également été impactées. Le Brevet Grand Gibier a été maintenu avec les solutions de formation à distance proposées par l'ANCGG. Bravo aux candidats et candidates qui se sont accrochés avec succès jusqu'au bout ! Nous mettons en place cette année des séances de perfectionnement au tir. Notre association possède maintenant trois référents tir formés par l'ANCGG. Ces séances se tiendront au stand de tir d'Argentan. Avec la réouverture des imprimeries, la lettre d'information sera maintenant envoyée en format papier au moment de l'ouverture et de la fermeture générales. Tous les adhérents la recevront. Nous continuerons également d'envoyer par voie électronique les communiqués plus urgents.

Je vous souhaite une excellente saison.
Protégez-vous et portez-vous bien !
Bonne lecture.

Matthieu Cousty

Président ADCGGGO – Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier de l'Orne

Administrateur ANCGG – Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier

AGENDA

jeudi 3 septembre : formation « Venaison » à la FDC 61, Silly-en-Gouffern

samedi 5 septembre : épreuve théorique du Brevet Grand Gibier

samedi 12 septembre : séance de perfectionnement au tir au Stand de Tir d'Argentan

vendredi 18 septembre : assemblée générale de l'ADCGGGO à la FDC 61

samedi 19 septembre : formation « Chasse à l'arc » à la FDC 61, Silly-en-Gouffern

mercredi 9 et 16 décembre : formation « Garde particulier » à la FDC 61, Silly-en-Gouffern

Photographie de couverture : Stéphane LEVOYE www.stephanlevoye.com

Président :
Matthieu COUSTY

BUREAU :

1er Vice-président :
Daniel BOUVE



2e Vice-Président :
Bertrand JOUANDET

Secrétaire :
Serge MOUCHEL



Trésorier-adjoint :
Jean PALLUD

Trésorier :
Benoît SALLARD

ADMINISTRATEURS :

Secteur	Administrateur	email	téléphone
1 - Andaines - Bocages	Maxime MALLET	mallet.max2@gmail.com	06 26 21 01 66
	Benoît SALLARD	benoit-sallard@hotmail.fr	06 08 16 28 88
2 - Ecouves - Bourse	Daniel BOUVE	christine.bouve@wanadoo.fr	06 28 30 82 23
	Serge MOUCHEL	serge.nicole.mouchel@orange.fr	06 86 33 03 39
	Jean-Philippe HAMARD	hamard.jean-philippe@wanadoo.fr	06 77 09 53 77
3 - Gouffern - Pays d'Auge	Philippe HUREL	philippe.hurel2@orange.fr	06 89 73 59 48
	Jean PALLUD	je.pallud@orange.fr	06 08 49 44 39
	Bernard RENE	b.rene@orange.fr	06 13 30 16 60
4 - St Evroult - Monts d'Amain	Bertrand JOUANDET	bertrand61@live.fr	06 03 64 18 87
	Matthieu COUSTY	coustymatthieu@yahoo.fr	06 03 72 91 95
	François HUREL	arexis@wanadoo.fr	06 08 97 62 39
5 - Longny - Charencey	Roger BARNETT	genevievebarnett61@gmail.com	03 33 34 07 29
	Christophe LEVESQUE	levesque.christophe435@orange.fr	02 32 60 21 28
	Benoît POISOT	benoit.poisot@wanadoo.fr	06 07 26 71 02
6 - Perche - Trappes - Moulins - Bonmoulins	Philippe GUYOT	dominique.guyot22@sfr.fr	06 35 15 68 19
	Daniel DUBOIS	danline.dubois@sfr.fr	06 85 32 85 12
	Jean MANGEON	jean.mangeon@wanadoo.fr	06 80 32 71 11
7 - Bellême - Perche Sud - Reno	Denis COTREUIL	denis.cotreuil@orange.fr	02 33 83 68 82
	Guy GODET	guy.godet61@gmail.com	07 71 03 40 98
	Jean-Paul VERARD	jp.verard61@orange.fr	06 11 97 64 27

Responsable Brevet Grand Gibier :

Jean MANGEON, jean.mangeon@wanadoo.fr, 06 80 32 71 11
Maxime MALLET, mallet.max2@gmail.com, 06 26 21 01 66

Responsable site internet :

Matthieu COUSTY, coustymatthieu@yahoo.fr, 06 03 72 91 95



DEMANDE D'ADHESION

Document à retourner :

- par courrier : C/O Jean PALLUD - Place de la Poste - 61240 LE MERLERAULT
- par mail scanné : adcggorne@orange.fr

Je soussigné,

NOM (en majuscules) :

Prénom :

Demande mon admission comme membre actif et souscrit sans réserve à la charte des chasseurs de grand gibier dont j'ai pris connaissance.

Adresse complète :

Code postal :

Localité :

Téléphone :

Email :

Date de naissance :

Nationalité :

Signature :

Adhésion annuelle (joindre un chèque à l'ordre de l'ADCGGO) :

- montant de la cotisation : 30 €
- abonnement facultatif à la revue « GRANDE FAUNE » : 30 €

IL EST AUSSI POSSIBLE DE REALISER SON ADHESION EN LIGNE SUR LE SITE

www.ancgg.org/AD61

L'adhésion ne sera considérée comme définitive qu'après agrément du Conseil d'Administration.

VIE DE L'ASSOCIATION

Adhésion en ligne

Les adhésions pour l'année 2021 seront possibles dès le 1^{er} janvier. Il est maintenant possible de renouveler son adhésion en ligne sur le site internet de notre association (www.ancgg.org/ad61). Le paiement par carte bancaire est totalement sécurisé.

De manière indépendante, l'adhésion à l'ANCGG peut être réalisée. L'ANCGG étant reconnue association d'utilité publique, la cotisation est déductible fiscalement à hauteur de 66 %.

L'abonnement à la revue Grande Faune peut se faire en association avec une adhésion départementale ou nationale ou sans adhésion.

Chasse et COVID-19

Il convient de respecter des mesures de bon sens pour les chasses collectives : éviter les repas en intérieur et les déplacements collectifs, porter un masque lors des regroupements, ne pas échanger le matériel, donner les consignes en extérieur en respectant les distances...

Communiqués

Cette lettre d'information est notre principal lien avec les adhérents mais nous ne pouvons l'éditer que deux fois par an ! Pour transmettre les informations plus urgentes

(informations départementales, rappels des dates de nos évènements, consultations publiques), nous utilisons des communiqués électroniques envoyés par email. N'hésitez pas à nous transmettre à l'adresse adcggorne@orange.fr votre adresse si vous ne l'avez pas déjà fait. Si vous ne recevez pas les communiqués électroniques, n'hésitez à nous contacter pour vérifier que nous avons bien la bonne adresse mail.

Assemblée générale

L'assemblée générale a été reportée au vendredi 18 septembre. Le Dr Xavier Legendre, président de l'ADCGG de l'Indre est intervenu sur l'équilibre naturel des populations de cerfs. En expliquant les intérêts du plan de chasse qualitatif C1-C2 et des analyses des mâchoires des animaux prélevés, il a ainsi démontré qu'il était possible de gérer les cerfs ET les biches !

Equilibre forêt-gibier

Suite à l'impulsion donnée par l'ANCGG et le CNPF (Centre National de la Propriété Forestière), l'ADCGGO s'intéresse aux formations sur l'équilibre forêt-gibier. Notre département avec sa surface forestière conséquente se prête à la transmission des connaissances sur le sujet. Nous vous tiendrons bien évidemment informés.

BREVET GRAND GIBIER 2020

Avec le confinement, cette session 2020 a été particulière. Les candidats avaient suivi environ un tiers des modules. Le confinement a rendu la tâche difficile pour les organisateurs et les participants. Avec le soutien de l'ANCGG, il a été possible de mettre à disposition des participants les modules enregistrés. Ils pouvaient ainsi voir et revoir les différents sujets. Des visioconférences ont aussi été mises en place pour garder le lien et réviser.

Nous félicitons les candidats ont persévérés pour poursuivre la formation. Les autres pourront repasser

gratuitement le Brevet l'année prochaine.

A l'issue de l'épreuve pratique, 16 candidats sont admis à l'option « Tir » (avec des notes de 25 à 48 pts sur 50), 6 candidats admis à l'option « Vénérie » (avec des notes de 40 à 50 pts sur 50). Ces 20 personnes (2 ont réussi les 2 options) ont passé ou repassé l'épreuve théorique dans un département de leur choix. L'examen a eu lieu le samedi 5 septembre à la FDC61. Treize personnes se sont présentées à l'examen théorique et 12 ont été brevetés :

Brevet Or : Raymond THORIGNE, Geoffrey RENDU, Mickael ROSEL, Jean Luc BOUVET, Arnaud VIVIEN, Maxime PERROTTE

Brevet Argent : Jean Marc LEVREL, Joël PERROTTE, Jacky PERROTTE, Fabrice RICHARD, Nadine PERROTTE, Audrey JEAY

L'année prochaine, Maxime Mallet deviendra responsable du Brevet Grand Gibier dans le département. Nous remercions Jean Mangeon pour ces 7 années d'organisation du Brevet Grand Gibier.

Cette année, l'ANCGG a commencé une importante mise à jour des modules

de formation : il s'agit avant tout d'une mise à jour mais aussi d'une amélioration iconographique des supports de formation. Le manuel de révision sera également mis à jour en 2021. Les examens ont également été analysés pour reformuler les questions parfois mal interprétées par les candidats.

Pour toute inscription, contacter Maxime MALLET, mallet.max2@gmail.com, 06 26 21 01 69



BREVET GRAND GIBIER PRE-INSCRIPTION



Document à retourner ou à remettre :

- par courrier : Maxime MALLET - La Gloriette - 61700 DOMFRONT

- par mail scanné ou rempli : mallet.max@gmail.com

Nom : Prénom :

Date de naissance : / /

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Adresse mail :

Profession :

Êtes-vous titulaire du permis de chasser ?

oui si oui, depuis combien de temps ? :

non si non, souhaitez-vous le passer ? oui non

Passez-vous le Brevet Grand Gibier pour la première fois ?

oui non

Option(s) souhaitée(s) :

tir arc vénerie

Activités cynégétiques particulières :

- ONF ONCFS garde particulier agréé
 administrateur FDC technicien FDC lieutenant de Louveterie
 conducteur UNUCR agréé autre :

Êtes-vous membre de l'ANCGG ?

non oui si oui, quel département :

PERFECTIONNEMENT AU TIR

L'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier (ANCGG) entend aujourd'hui apporter une réponse complémentaire sous forme d'une véritable formation au tir de chasse. Cette formation entend répondre à un triple objectif :

- Sécurité : aider le chasseur à être plus sûr dans toutes les situations et réduire les risques d'auto-accident qui représentent un quart des accidents de chasse,
- Efficacité : améliorer l'efficacité intrinsèque du chasseur,
- Ethique : favoriser les tirs létaux et réduire les risques de blessure pour le gibier.

Objectif : A l'issue de la formation, les participants verront leur précision au tir à courte distance nettement améliorée.

Programme :

- efficacité et sécurité lors du port et de la manipulation de l'arme,

Une première séance a eu lieu le samedi 12 septembre 2020 au Centre de Tir d'Argentan - Réage du Coqueret - 61200 ARGENTAN

Pour toute inscription (une liste d'attente va être constituée), contacter Philippe GUYOT, dominique.guyot22@sfr.fr , 06 35 15 68 19.

- présentation des 5 principes fondamentaux du tir avec exercices de tir,
- exercices de tir sur cible fixe à 25 m,
- exercices de tir sur sanglier courant à 25 m.

Prévoir :

- son permis, sa validation et son assurance chasse,
- une carabine ou une express (le réglage doit être vérifié),
- une bretelle,
- 30 balles,
- des protections auditives,
- une canne de pirsch (possibilité de prêt),
- une casquette ou un chapeau (soleil).

Réservation :

Le prix est de 30 € pour les adhérents et de 50 € pour les non adhérents. Le nombre de place est limité à 10 participants.



SORTIE AU DOMAINE DE BOIS LANDRY

Quelques adhérents ont réalisé une visite du Domaine de Bois Landry (28) le samedi 25 juillet 2020. Les gestionnaires de ce domaine sont réputés pour leur gestion cynégétique raisonnée dans l'objectif d'atteindre un équilibre forêt-gibier sur ce territoire de 1250 hectares contenant une population de chevreuils et de sangliers. Le suivi du chevreuil est réalisé de manière précise avec les indices de changement écologique.

Après une présentation très intéressante sur la gestion du chevreuil et sur l'équilibre forêt-gibier, une sortie sur le terrain a permis de discuter des différents aménagements possibles pour une gestion forestière moderne et écologique.

Nous remercions sincèrement Bertrand Monthuir et Christophe Launay pour leur accueil.



Bois Landry : Une forêt avant tout

D'une surface de 1 250 hectares entre Beauce et Perche, le Domaine du Bois Landry, situé sur la commune de Champrond en Gâtine, est composé majoritairement de chênes sessiles.

- Côté sylviculture : l'exploitation de la forêt est un acte de gestion durable et contribue à la préservation du patrimoine forestier. Grâce à une gestion réfléchie, le Domaine du Bois Landry fournit un bois de grande qualité dont on se sert pour réaliser des poutres, des charpentes, des merrains pour les tonneaux, du bois de chauffage ainsi que des meubles.

- Côté faune : une gestion raisonnée de la chasse de ce petit cervidé permet de maintenir l'effectif de chevreuils à un niveau compatible avec la régénération forestière, tout en améliorant les conditions physiques des animaux.

EVOLUTION DU NOMBRE DE PRELEVEMENTS DANS LE DEPARTEMENT DE L'ORNE

A partir des données de prélèvements communiquées chaque année par la FDC61, il est intéressant de suivre l'évolution sur plusieurs saisons pour comprendre la dynamique des populations dans notre département. Un constat original : au fil du temps, les modes de chasse minoritaires prennent de plus en plus d'importance comparativement à la battue pour toutes les espèces.

Sanglier

Pour la troisième saison consécutive, le nombre de prélèvements dépasse les 4000. Les conditions climatiques ont en effet favorisé la reproduction de l'espèce. Soyons vigilant ! Il faut en effet veiller à ce que les dégâts soient supportables pour tous.

Le sex ratio est globalement respecté même si un peu plus de mâles sont prélevés. Progressivement, de plus en plus de prélèvements sont réalisés en plaine ou dans les bois de moins de 3 ha. Cela doit être pris en compte.

Cerf

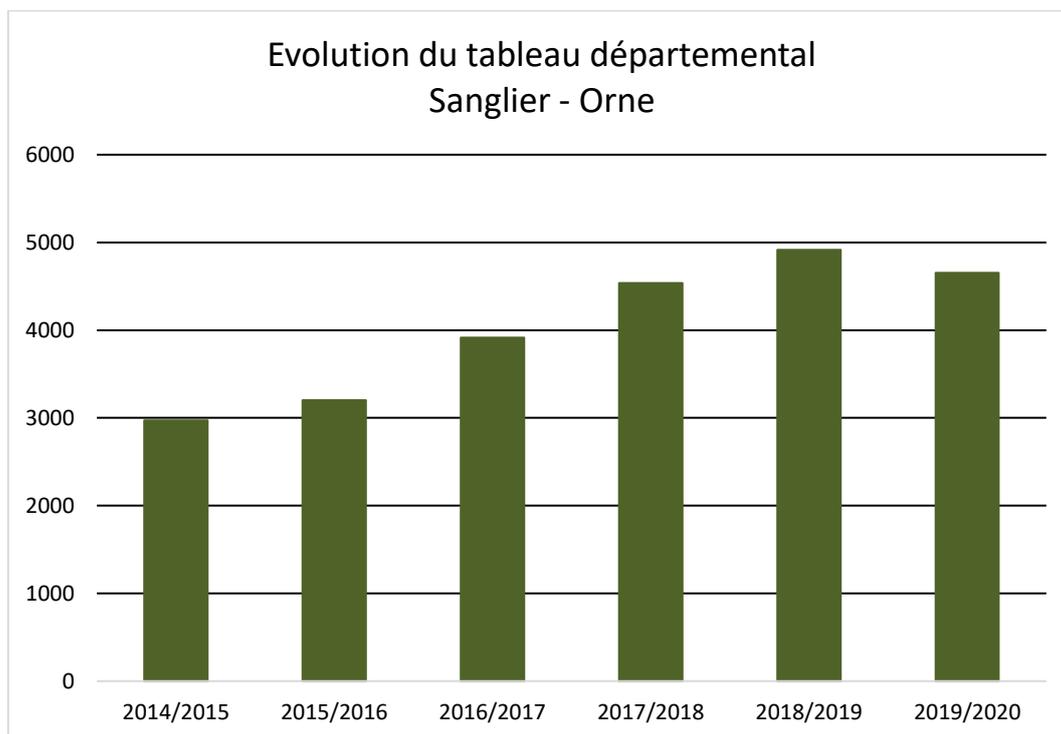
L'espèce se porte bien dans le département et le nombre d'attributions augmente légèrement sans affecter le taux de réalisation. Pour la prochaine saison, une augmentation significative des attributions sera donnée localement sur les massifs de Saint-Evroult et sur Longny.

Chevreuil

Notre petit cervidé dépasse la barre des 6500 prélèvements. Le biotope du département se prête à son expansion sans conséquence négative. On regrettera néanmoins trois constats négatifs pour une gestion équilibrée de l'espèce :

- au fur et à mesure des années, les prélèvements des chevillards sont délaissés pour ceux des adultes,
- un tir préférentiel du brocard,
- un usage élevé des cartouches plombs de l'ordre de 30 %.

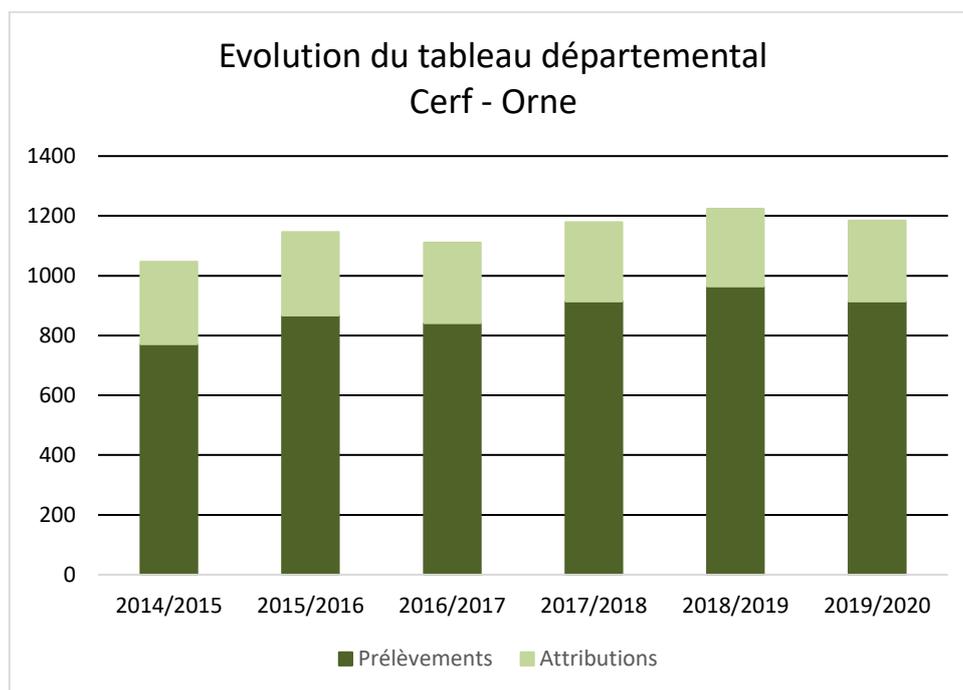
Données Sanglier



	Prélèvements
2014/2015	2973
2015/2016	3203
2016/2017	3915
2017/2018	4539
2018/2019	4914
2019/2020	4652

Poids	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020
< 50 kg	49 %	55 %	49 %	55 %	53 %	55 %
> 50 kg	51 %	45 %	51 %	45 %	47 %	45 %
Sexe ratio						
mâles	56 %	59 %	56 %	56 %	56 %	56 %
femelles	44 %	41 %	44 %	44 %	44 %	44 %
Biotope						
Bois > 3 ha	75 %	73 %	77 %	70 %	70 %	67 %
Plaine ou bois < 3 ha	25 %	27 %	23 %	30 %	30 %	33 %
Type de chasse						
vènerie	1 %	1 %	1 %	1 %	1 %	0 %
à l'approche	1 %	1 %	1 %	1 %	1 %	2 %
en battue	88 %	90 %	90 %	89 %	90 %	91 %
devant soi	9 %	8 %	8 %	9 %	8 %	7 %

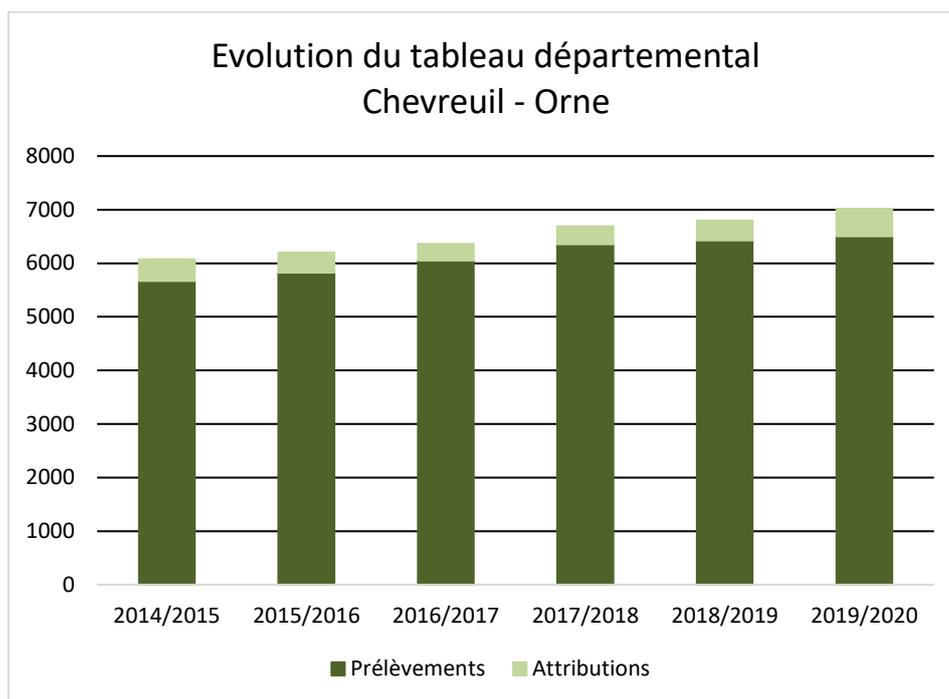
Données Cerf



	Attributions	Prélèvements
2014/2015	1047	771
2015/2016	1146	867
2016/2017	1111	841
2017/2018	1179	914
2018/2019	1224	964
2019/2020	1184	914

Age	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020
< 1 an	34,57 %	38,60 %	37 %	37 %	34 %	31 %
> 1 an	65,43 %	61,40 %	63 %	63 %	66 %	69 %
Sexe ratio						
mâles	51,81 %	52,44 %	47 %	54 %	52 %	52 %
femelles	48,19 %	45,56 %	53 %	46 %	48 %	48 %
Type de chasse						
vènerie	2,8 %	2,5 %	2 %	2,7 %	2 %	2 %
à l'approche	2 %	2,4 %	2 %	3,6 %	5 %	5 %
en battue	95,2%	96 %	96 %	92,8 %	92 %	91 %
à l'affut					1 %	2 %

Données Chevreuil



	Attributions	Prélèvements
2014/2015	6075	5672
2015/2016	6201	5823
2016/2017	6361	6048
2017/2018	6690	6355
2018/2019	6796	6429
2019/2020	7016	6505

Age	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020
< 1 an	34,5 %	33,10 %	28 %	29 %	26 %	22 %
> 1 an	65,5 %	66,90 %	72 %	71 %	74 %	78 %
Sexe ratio						
mâles	60,9 %	60,92 %	59 %	59 %	59 %	59 %
femelles	39,1 %	39,08 %	41 %	41 %	41 %	41 %
Type de chasse						
vènerie	0 %	0,05 %	0 %	0,1 %	0 %	
à l'approche	4,6 %	2,65 %	5 %	5,9 %	6 %	6 %
en battue	95,3 %	97,30 %	95 %	92,9 %	94 %	93 %
devant soi						1 %
Munitions utilisées						
à balle	64,48 %	65 %	64 %	64 %	69 %	69 %
à plomb	35,52 %	35 %	36 %	36 %	31 %	31 %

ACTUALITES REGLEMENTAIRES

La réglementation est parfois mal comprise, mal interprétée voire mal répétée. Nous tenons à reprendre les éléments actuels majeurs de la chasse du grand gibier dans notre département suite à la parution de l'arrêté fixant les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse pour la campagne 2020/2021.

Période d'ouverture générale : du 27 septembre au 28 février 2021

Horaire de chasse en battue :

- du 27 septembre 2020 au 25 octobre 2020 : de 9 h à 19 h
- du 26 octobre 2020 au 28 février 2021 : de 9 h jusqu'à la tombée de la nuit (une heure après le coucher du soleil à Alençon)

Horaire de chasse individuelle :

- une heure avant le lever du soleil et une heure après son coucher

Dates des conditions spécifiques :

- Ouverture de la chasse individuelle du brocard et du chevillard sur autorisation individuelle : 2 juin 2020
- Ouverture de la chasse individuelle du cerf, daguet, et jeune de moins d'un an sur autorisation individuelle : 1^{er} septembre 2020
- Ouverture de la chasse individuelle du sanglier sur autorisation individuelle : 2 juin 2020
- Chasse du sanglier suspendu le vendredi en dehors des zones boisées, sauf dans les massifs où il est classé nuisible : du 15 novembre 2020 au 28 février 2021

Plan de gestion du sanglier

Pendant la période d'ouverture anticipée et pendant l'ouverture générale de la chasse, tous les animaux prélevés devront être porteurs d'un système de marquage.

Ouverture de la chasse individuelle du sanglier

Pour la période du 2 juin 2020 au 14 août, la chasse au sanglier ne pourra être pratiquée qu'à l'affût et à l'approche sur autorisation préfectorale individuelle, par les détenteurs du droit de chasse ou par les personnes déléguées par eux-mêmes sur le territoire concerné, sous réserve d'être titulaire d'un permis de chasser valable.

L'autorisation individuelle est délivrée sous les conditions suivantes :

- la chasse pourra se dérouler d'une heure avant le lever du soleil et jusqu'à une heure après son coucher
- le tir des laies suite est interdit
- le nombre d'animaux à prélever n'est pas limité
- le titulaire du droit de chasse (ou son(ses) délégué(s) devra être porteur d'une copie de l'autorisation préfectorale individuelle

Ouverture anticipée de la chasse collective du sanglier

Pour la période du 15 août 2020 à l'ouverture générale de la chasse, la chasse du sanglier pourra être pratiquée en battue, uniquement dans

les cultures (céréales, maïs, protéagineux), posté dans une zone de 30 mètres autour de celles-ci pour favoriser le tir, par les détenteurs du droit de chasse ou par les personnes déléguées par eux-mêmes sur le territoire concerné, sous réserve d'être titulaire d'un permis de chasser valable. Chaque battue comportera un nombre minimal de 5 chasseurs. Il ne pourra être prélevé que cinq animaux par battue.

Le responsable de la battue devra déclarer celle-ci à la fédération départementale des chasseurs de l'Orne, 24 heures avant la battue et, lorsque celle-ci a lieu un dimanche, 48 heures, avant, uniquement par courriel.

Prélèvements des sangliers dans les CIPAN

« Pendant l'ouverture générale de la chasse, le prélèvement de sangliers dans les cultures intermédiaires pièges à nitrates (CIPAN) est limité à cinq sangliers par jour et par équipe de chasseurs.

Chasse à la « rattente »

La FDC 61 donne une définition juste et précise de cette pratique : « La chasse à la rattente est une pratique de chasse consistant à se placer en des points stratégiques, à l'attente du passage du gibier poussé par une action de chasse sur un territoire voisin, sans concertation ou accord préalable avec ce dernier ». Pour des raisons évidentes de sécurité et d'éthique, l'ADCGGO se positionne contre cette pratique de chasse.

« Lors de chasse du grand gibier à la rattente, le chasseur doit obligatoirement :

- se poster sur un rehausseur dont le plancher se trouve au minimum à 1 mètre du sol,
- le réhausseur sera placé au minimum à 100 m de la limite du territoire voisin, en action de chasse,
- le tir est interdit dans la bande des 100 mètres entre la limite du territoire et le rehausseur. A contrario, le tir ne peut s'effectuer qu'en dehors de cette zone et en respectant les angles de 30°,
- respecter les consignes de sécurité.

QUELLE ARME CHOISIR POUR LA BATTUE

Tout nouveau chasseur de grand gibier se pose cette question : Quelle arme vais-je utiliser pour la battue de grand gibier ? Heureusement, il y a plusieurs réponses.

La première option, la plus évidente et la moins chère, est d'utiliser son fusil de chasse à canon(s) lisse(s) habituel, qu'il s'agisse d'un juxtaposé, d'un superposé, ou d'un semi-auto. Son utilisateur connaît bien son arme et sait s'en servir, ce qui constitue un avantage certain.

Malheureusement, il y a aussi quelques inconvénients : Tous les fusils lisses ne "portent" pas bien la balle, et, dans le cas des bi-canonés, il est rare que la convergence ait été réglée pour cette utilisation. Statistiquement, pour cet usage, un semi-auto, grâce à son canon unique et lourd, présente un avantage certain, à condition de trouver la balle qui lui convient. Il vaut mieux utiliser un 12 plutôt qu'un 16 ou un 20. Les faibles rétreints sont préférables aux chokes serrés. Dans tous les cas, il faut tester l'arme avec différents chargements, de façon à sélectionner celui qui se comporte le mieux. Il faut absolument privilégier la précision, même si la munition retenue n'est pas celle qui, sur le papier, semble la plus efficace.

La seconde possibilité est d'acheter une carabine à canon rayé. Là encore, il y a de multiples choix. Tout d'abord, il y a les carabines à verrou (d'un système inspiré des Mauser ou Mannlicher de la fin du XIXème siècle). On en trouve à largement moins de 1000 €, La plupart sont très robustes, très fiables et très précises. Elles sont faciles à régler, ce qui permet éventuellement de changer facilement de type et de poids de balle. Par contre, la manoeuvre de leur culasse est relativement lente, et parfois un peu rugueuse, surtout sur les modèles de premier prix. Le rodage et l'entraînement arrangent bien les choses... Au chapitre des avantages, en affinant le choix, elles permettent de tirer au stand, ou, au prix de quelques adaptations

(lunette en particulier) de chasser à l'approche et à l'affût.

Certains préféreront acquérir une carabine semi-automatique. Elles sont abordables et ont pour elles la rapidité du tir d'un 2ème, voire d'un 3ème coup. Elles ont beaucoup progressé, et sont en général fiables, au moins avec la munition pour laquelle elles ont été optimisées, mais toutes n'apprécient pas de tirer une balle d'un poids différent de celui du réglage en usine. Le choix de calibres disponibles est restreint, mais reste suffisant. On peut leur reprocher de ne pas être aussi visiblement en sécurité, culasse ouverte, que d'autres armes, mais utiliser un drapeau de chambre règle le problème. Le tir de la 3ème balle peut être source de danger, si le tireur n'a pas bien défini sa zone de tir. Enfin, elles sont relativement sensibles à l'encrassement, et le remplissage et le déchargement du chargeur non amovible sont fastidieux.

Les carabines à culasse linéaire sont un choix très pertinent. Dans les mains d'un tireur entraîné, leur mise en oeuvre est presque aussi rapide que celle d'une semi-auto. Elles offrent une très grande variété de calibres, de type de crosses, de longueurs de canon et de finitions, et elles sont en général extrêmement précises. Elles sont très polyvalentes, d'autant que pour certaines, on peut facilement acquérir un ou plusieurs canons supplémentaires, de calibres et de caractéristiques différentes. Par contre, elles sont onéreuses.

Enfin, certains choisiront une carabine bi-canonée, dite « Express », à canons superposés, ou juxtaposés. Ces armes sont très proches d'un fusil de chasse à canons lisses, avec laquelle on se sent immédiatement à l'aise, et elles présentent deux avantages majeurs : elles sont très faciles à mettre en sécurité de manière évidente pour l'entourage, et elles permettent de doubler très rapidement.

Leur prix les situe entre les carabines à verrou et les carabines à culasse linéaire. Elles sont d'une précision très suffisante pour la battue, avec une convergence des canons inférieure à 4 cm à 50m, voire beaucoup moins que cela pour certaines (Chapuis, Zoli (Antonio), etc.). Le choix de calibre est limité, mais plus que suffisant. Certaines ont une bascule en alliage léger, elles sont majoritairement en calibre 8 x 57 JRS. Pour les autres calibres, il vaut mieux choisir une bascule acier. Les produits des marques majeures (Browning, Chapuis, Rizzini, Zoli (Antonio), etc.) sont fiables et robustes.

Dans tous les cas, pour qu'une arme donne satisfaction, il faut qu'elle soit adaptée à la

morphologie de son utilisateur, et celui-ci doit s'entraîner s'il veut maîtriser totalement sa nouvelle acquisition.

Souvent, l'âge venant, il devient difficile d'utiliser la visée ouverte (cran de mire et guidon).

Pour pallier ce handicap, on peut installer une visée optique (point rouge ou lunette), qui simplifie grandement la visée.

En conclusion, dans ce domaine, il n'y a pas de vérité universelle, et il faut choisir... l'arme qui vous plaît ! A la chasse, on n'a pas tous les jours l'occasion de tirer, mais avoir entre les mains l'arme que l'on aime est un plaisir en soi.

Jean-Pierre Hue

GRANDE FAUNE

Grande Faune (anciennement Chasse Gestion) est la revue éditée par l'ANCGG. Cette revue est consacrée au grand gibier et à ses côtés. Outre le volet actualités, ses principales rubriques portent sur l'étude des animaux et de leurs milieux, les aspects pratiques, éthiques et juridiques de la chasse, la gestion cynégétique, les rapports de la grande faune avec la forêt et les cultures agricoles, les armes et la balistique, les questions d'hygiène et de santé liées au grand gibier, les arts et collections liées à la culture cynégétique, le coin lecture, les trophées remarquables.

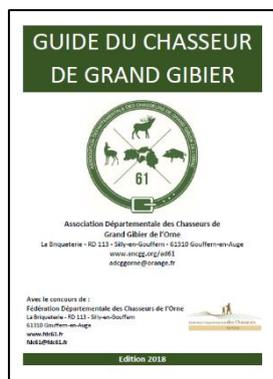
Rédigée par les membres de l'association sous la direction de Guy Bonnet, la revue paraît 4 fois par an. Elle est distribuée aux adhérents de l'ANCGG ou des AD avec abonnement lors de l'adhésion ou par abonnement par l'ANCGG. La photographie animalière y tient désormais une place importante grâce notamment à Stéphan Levoye.

Des exemplaires gratuits sont disponibles. N'hésitez pas !

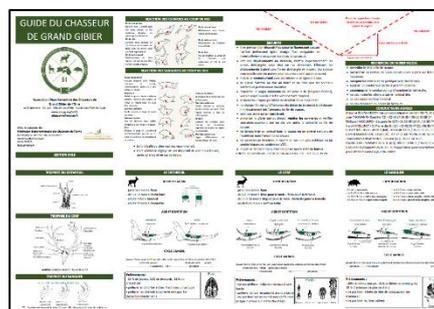
80 pages de haute qualité sans publicité pour un prix annuel de 30 € !



BOUTIQUE DE L'ADCGGO



dépliants « Guide du chasseur de grand gibier » à distribuer :
5 € les 10



affiche « Guide du chasseur de grand gibier » pour pavillon de chasse : 5 € l'unité



repères 30 ° orange fluo
avec schéma explicatif :
5 € les 2, 20 € les 10



DVD Identification du grand gibier - Seasons/ANCGG :
20 €

Ces articles sont disponibles sur demande auprès des membres du bureau.

ANNUAIRE

LES PETITES ANNONCES :

La rubrique des petites annonces (actions, matériel...) est accessible gratuitement aux adhérents de l'ADCGGO à jour de cotisation. Vous pouvez faire parvenir vos annonces par mail : adccggorne@orange.fr

COTATEUR :

Stéphane LEVOYE - 02 33 38 19 49

CONDUCTEURS DE CHIEN DE SANG :

M. DUVAL-DESTIN - responsable départemental

Philippe HACQUARD - Bacqueville (27) - 02 32 49 16 34 / 06 82 74 03 37

Gérard MARKARIAN - Lèves (28) - 02 37 21 44 79 / 06 80 40 56 18

Hervé MOULINET - St Pierre des N.(53) - 02 43 00 77 21 / 06 86 49 19 94

Hubert NACHURY - Auteuil (60) - 03 44 48 93 92 / 06 85 11 26 53

David NIZAN - Igoville (27) 06 82 07 10 17

Claude SERR - St Martin du V. B. (61) - 09 79 51 08 71 / 06 08 51 46 56

Jean THOMANN - Roullée (72) - 02 43 34 30 85 / 06 28 29 88 14

Jérémy TRIART - Combon (27) - 06 73 25 26 35

Frédéric VILFAYEAU - Longny-au-Perche (61) - 07 85 55 92 24

Consulter la plaquette de la FDC ou l'application pour Smartphone pour obtenir la mise à jour de la liste.